EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 avril deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur YAHIAOUI Romuald en salle du conseil municipal

Conseillers élus :15Conseillers en fonction :15Conseillers Présents :11Procurations3

Absent: BECKER Martine, procuration à JUNG Stéphane

ISELER Isabelle, procuration à HEN Gérard

ZOLOTAREFF Céline, procuration à YAHIAOUI Romuald

DOLISY Karine

<u>Date de la convocation</u> : 27 mars 2023 <u>Secrétaire de séance</u> : HAVEN Barbara

Compte rendu général de la séance du 03 avril 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ approuve le compte-rendu du conseil municipal du 02 décembre 2022 à l'unanimité
- ✓ désigne M. EGLOFF Patrick, président de séance pour la présentation du compte administratif 2022 (COMMUNE) et approuve à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 2 procurations) le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion 2022 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	412 983.09	356 165.95
Investissement	85 301.10	165 823.98

Résultat de l'exercice 2022 : -23 705.74 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 187 325.38 €

✓ approuve à l'unanimité des membres présents (12 voix pour dont 2 procurations) le compte administratif 2022 (LOTISSEMENT « Les Orchidées ») ainsi que le compte de gestion 2022 établis par le receveur municipal.

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00

Résultat de l'exercice 2022 : 0.00 € Résultat de clôture de l'exercice 2022 : - 19 169.44 € ✓ Le compte administratif de l'exercice 2022 ayant été approuvé et faisant apparaître un excédent d'exploitation de 224 349.24 € ;

approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent d'exploitation constaté	224 349.244 €
Déficit d'investissement 001	17 854.42 €
Exécution du virement à la section d'investissement 1068	85 054.42 €
Affectation à l'excédent reporté 002	139 294.82 €
Restes à réaliser dépenses Restes à réaliser recettes	67 200.00 € 0.00 €

✓ décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes en 2023 qui s'établissent à

Taux T.F.P.B.: 25.57 % Taux T.F.N.B.: 34.20 % Taux T.H. (Taxe d'Habitation): 15.53 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans)

✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2023 du budget principal dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)	
Fonctionnement	531 323	531 323	
Investissement	386 914	386 914	

✓ approuve à l'unanimité le budget primitif M57-2023 du budget LOTISSEMENT dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	22 505.01	22 505.01
Investissement	19 169.44	19 169.44

✓ décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2023 :

Amicale des pompiers	776.10 € à l'unanimité (frais d'assurance et d'abonnement à	
	l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle)	
	(Mme HAVEN Barbara n'a pas pris part au vote)	
ASH	1100 € à 10 voix pour	
	(M. AUBERTIN, EGLOFF, CARTIER et Mme HAVEN n'ont	
	pas pris part au vote)	
Association Sport Culture Loisirs	150 € à l'unanimité	
Club VTT	150 € à l'unanimité	
Les Portes de la Mémoire	150 € à 11 voix pour (M. EGLOFF et M. YAHIAOUI n'ont	
« The gates of MEMORY »	pas pris part au vote)	
Les P'tits HELLI-DIFF	150 € à 10 voix pour (2 voix contre et 2 abstentions)	
Club canin	Fourniture de remblai pour chemin d'accès à l'unanimité	

✓ autre subvention : pour les sonneries civiles

	Conseil de Fabrique	100 €	13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention
--	---------------------	-------	---

- ✓ après délibération et à l'unanimité, dans le cadre de la constitution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (A.F.A.F.) **désigne** les 3 propriétaires suivants parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier :
 - o M. KOENIG Germain 26, rue du Rodeck 57660 HELLIMER
 - o M. POTIER André 3, rue des Alouettes 57660 HELLIMER
 - o M. SCHMITT Jérémie 11, rue des Ormes 57670 INSMING

et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la constitution de la commission.

√ à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la CASAS qui comprend la nouvelle compétence optionnelle dans le domaine de la santé et habilite M. le Maire de la commune d'HELLIMER ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 mn.

Pour extrait conforme le 11/04/2023

Le Maire

M. YAHIAOUI Romuald